

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE PLATEFORME ECONSTRUCTION

Liste des documents à intégrer à la plateforme eConstruction pour toute demande d'autorisation de construire

<input type="checkbox"/>	Procuration (https://www.vs.ch/fr/web/sajmte/pr%C3%A9requis-pour-l-utilisation-de-la-plateforme)
<input type="checkbox"/>	Extrait du Registre foncier de moins de 6 mois
<input type="checkbox"/>	Plan de situation
<input type="checkbox"/>	Aménagements extérieurs avec places, accès, aménagements, enrochements, murs de soutènement, raccordements aux eaux
<input type="checkbox"/>	Plans de tous les niveaux
<input type="checkbox"/>	Coupes
<input type="checkbox"/>	Façades
<input type="checkbox"/>	Si ouvrage existant, dossier photographique

Tous les plans doivent être transmis avec cotes utiles, indication du terrain aménagé et du terrain naturel, etc.

Plans à établir pour les transformations selon l'art. 29 OC alinéa 2 :

"Lors de transformations, les parties de constructions existantes doivent être teintées en gris, les démolitions en jaune et les parties projetées en rouge. Un dossier photographique doit être joint."

Selon le projet, des documents supplémentaires peuvent être demandés par les différents Services communaux afin de compléter le dossier.

Les projets se situant en zone agricole seront traités par l'autorité compétente, soit la Commission cantonale des constructions (CCC).